



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- Jean-Claude SACRE: CC Concarneau Cornouaille
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29
- Jean-Pierre AUBERT (suppléant Claude BELLIN) : CC Châteaulin Porzay

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement

Membres excusés

- Hervé HERRY : Quimper Communauté
- Daniel COUIC et Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Roger LE GOFF : CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Participaient également :

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Olivier BOISSEAU, Nathalie CONAN : Quimper Communauté
- André FRAVAL : COCOPAQ
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Thomas FEREC : CC Pays Glazik
- François CLEMENT, CCIQC
- Ronan MARCEL: Quimper Cornouaille Développement
- Nicolas KERLOCH, Lénaig WEILER, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT ouvre la séance à la suite du conseil d'administration de Quimper Cornouaille développement qui a présenté et validé la convention de transfert d'activités entre le pays de Cornouaille et l'agence QCD.

1. Approbation de la convention de transfert d'activités à l'agence QCD

Bernard POIGNANT demande à l'assemblée de se prononcer sur la convention de transfert d'activités élaborée pour formaliser le transfert de l'essentiel des activités du pays à l'agence QCD, et de l'autoriser à la signer. Il informe aussi qu'il procède à la nomination de Ronan MARCEL comme directeur et ordonnateur du GIP à compter du 1^{er} janvier 2011.

Jean-René Couliou exprime l'accord du conseil de développement sur la convention mais il souhaite toutefois réexaminer les modalités de fonctionnement.

Pierre PLOUZENNEC attire l'attention sur le fait que les salariés ne sont pas transférés automatiquement mais doivent signifier individuellement leur accord sur les conditions de transfert.

Le conseil d'administration valide la convention de transfert d'activités et autorise le Président à la signer.

2. Décision modificative et budget 2011

Yves MALHOMME présente la décision modificative n° 3. Il indique que le budget primitif n'était pas suffisant au départ dans la mesure où il ne tenait pas compte des rattachements de charges et produits à l'exercice. Or, au moment du transfert des activités du GIP vers QCD, il est important de savoir précisément ce qui restera à percevoir sur 2010, d'autant que les recettes à rattacher sont importantes. La DM 3 prend en compte tous les rattachements et notamment les recettes.

Globalement, la DM3 rééquilibre les chapitres 11 (sous-évalué) et le chapitre 12 (surévalué). Elle prévoit aussi le rattachement d'une dépense de 20 000 € en faveur de la CCI pour une action tourisme (droit constaté ayant fait l'objet d'une délibération).

La section de fonctionnement augmente donc de 58 000 € en raison des rattachements.

Les dépenses d'investissement augmentent en raison des investissements du site Cornouaille Animation qui n'était pas prévus dans le BP. Quelques opérations d'ordre, neutres pour la section, viennent s'y ajouter à cause de l'intégration et de l'amortissement des biens provenant du PTQ.

L'équilibre budgétaire est atteint par le transfert d'un virement supplémentaire de la section de fonctionnement à la section investissement.

Le conseil d'administration approuve la DM3.

Ronan MARCEL présente ensuite le budget 2011 du GIP qui intègre les charges probables pour 2011 et même 2012 et 2013, les charges à prévoir sur ces 2 dernières années étant particulièrement réduites. Sur 2012 et 2013 le budget fonctionnera par report, et aucune recette ne sera perçue sur les 3 années. Seule une part de l'excédent reporté de 2010 alimentera la partie recettes de fonctionnement.

Le budget est voté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Marc Andro précise toutefois que les 90 000 € dévolus par le PTQ de Quimper doivent être fléchés de manière à financer exclusivement des actions touristiques.

3. Ressources humaines

Le conseil d'administration valide les 3 délibérations demandées (prime de remplacement, compensation de perte de salaire et paiement des heures supplémentaires)

4. Pôle énergie

Jean-Claude SACRE présente les décisions à prendre par le CA concernant le pôle énergie :

➤ Validation de la commission énergie

Un groupe de travail composé de Jean-Claude SACRE, Jean-Paul LE PANN, Dénez LHOSTIS, Nicolas MORVAN, Jean-René COULIOU, William BOULIC et Pierre PLOUZENNEC travaille depuis plusieurs mois sur le devenir du pôle énergie. Jean-Claude SACRE souhaite que le conseil d'administration formalise la composition de la commission énergie. Il souhaite y adjoindre le référent PCET à compter de 2011.

Le conseil d'administration valide la composition de la commission énergie.

➤ Validation du PCET à retenir pour la Cornouaille

Suite au 3^{ème} rendez-vous de la Cornouaille où la nécessité d'un plan climat énergie pour la Cornouaille a été expliquée, Jean-Claude SACRE demande au conseil d'administration de se prononcer sur la mise en place d'un PCET à l'échelle de la Cornouaille sur la base d'un diagnostic partagé commun et d'un accompagnement dans l'élaboration des plans d'action par territoire de projet. Ce poste de chargé de mission pilote sur la Cornouaille sera financé à 60 % par l'ADEME et la Région. Il sera assuré par Nicolas KERLOCH.

Le conseil d'administration valide la mise en place d'un plan climat énergie cornouaillais et autorise le Président à signer les contrats de financement du poste avec l'ADEME et la Région.

Jean-Claude SACRE informe en complément sur le PCET que la création d'un groupe de travail est envisagée, composé d'un élu et d'un technicien par EPCI. Un courrier sera adressé en ce sens.

➤ Création de poste(s) supplémentaires(s) pour le conseil en économie partagée (CEP)

La commission énergie a validé la continuité du CEP et ce point avait été évoqué lors du dernier conseil d'administration. Du fait de l'affectation de Nicolas KERLOCH au PCET, l'ADEME propose la création de 2 postes en CDD pour 18 mois pour assurer cette mission de conseil en économie partagée pour les collectivités. En effet, l'étendue du territoire justifie la création d'un poste pour l'Est et l'autre pour l'Ouest de la Cornouaille. Le financement serait assuré en partie par l'Ademe et la Région selon un mode dégressif, le solde serait de 30 000 € la première année et de 50 000 € la deuxième année. Il est précisé que ce complément de financement serait assuré par les communes adhérentes à hauteur de 1€/habitant. Ainsi, il faudrait que les communes adhèrent pour 30 000 habitants la première année et 50 000 la deuxième année pour financer complètement un poste. Aujourd'hui, les communes adhérentes représentent déjà 20 000 habitants et les communes candidates tout autant. Le poste qui existait jusqu'à présent était déjà limité pour assurer les besoins existants et le besoin ne peut que monter en puissance. Pierre PLOUZENNEC précise que les communes adhérentes s'engagent sur 3 ans et que l'adhésion de nouvelles communes compensera le désengagement des premières au terme des 3 ans. Il est donc sceptique sur la durée de 18 mois des CDD prévus. Il préconise de créer un poste tout de suite et de demander un engagement plus ferme des collectivités avant de créer un second poste.

Jean-Paul LE PANN indique que le CEP ne s'applique qu'aux communes de moins de 10 000 habitants et ne peut donc pas couvrir tout le territoire, cependant le potentiel reste important d'autant que le service est amené à prendre de plus en plus d'importance. Il souligne par ailleurs la nécessité de renforcer la communication et d'obtenir une meilleure visibilité, notamment en termes de locaux.

Jean-Claude SACRE répond qu'une communication d'envergure nationale est prévue par l'ADEME. Il propose lui aussi de créer immédiatement un poste et d'envisager la création d'un second poste dans 6 mois, le temps de voir ce que cela représente en termes d'engagement et de solliciter de nouvelles adhésions des collectivités.

Michel CANEVET partage cet avis.

Marc ANDRO indique que la tendance nationale au niveau des agences d'urbanisme est d'accorder une importance croissante aux questions énergétiques, il affirme que le service énergie a toute sa place au sein des structures qui gèrent le développement et l'urbanisme.

Bernard POIGNANT propose au conseil d'administration de créer un poste tout de suite, sous réserve des financements annoncés par l'ADEME et la région, et de reconsidérer la question du 2^{ème} poste au bout de 6 mois. Le conseil d'administration valide cette proposition.

5. Avenant au CPER

Betty ROBERT présente l'avenant au CPER remodelé en fonction de 3 données :

- les vœux émis par le conseil d'administration
- les priorités annoncées par la Préfecture de région à mi-parcours (courrier remis lors du dernier CA) qui portent sur l'accessibilité de la Bretagne intérieure, l'aménagement numérique et les maisons de santé
- l'annonce de la Préfecture de Région de réduire l'enveloppe restante de 60 %. Ainsi, sur les 2,2 millions d'euros non consommés, il ne reste donc plus que 880 000 €.

Un tableau présente la répartition proposée de cette enveloppe sur le soutien au développement de la filière agro-alimentaire, la mixité pêche/plaisance et l'animation et la promotion de la filière pêche et il est demandé au conseil d'administration de le valider.

François CLEMENT s'étonne et déplore de constater en séance et sans avoir le temps de réagir que les financements initialement prévus pour la filière pêche ont disparu. 800 000 € devaient être conservés pour financer les projets de la filière dont il apprend la disparition, il constate que la pêche est abandonnée en pleine crise.

Bernard POIGNANT précise qu'il s'agit d'un contrat entre l'Etat et la Région et que le pays ne peut qu'indiquer ses priorités mais n'est pas décisionnaire. Si les projets présentés n'entrent pas dans les priorités définies par la Préfecture de Région, le risque est de perdre le solde de l'enveloppe, alors qu'elle a déjà été réduite de 60 %. Il demande donc que le conseil d'administration valide la proposition d'avenant.

François CLEMENT regrette que la liste des projets soit imposée. Il réaffirme que les projets de la filière pêche existaient mais n'ont pas encore eu le temps d'aboutir (seuls 800 000 € ont été consommés)

Le conseil d'administration valide cependant l'avenant proposé.

6. Questions diverses

Vœux du conseil de développement

Jean-René COULIOU présente les vœux exprimés par le conseil de développement concernant :

- la question ferroviaire, où l'intermodalité et la nécessité d'une offre de stationnement et d'un aménagement de l'espace urbain autour de la gare de Quimper sont largement mises en avant.
- Le plan climat énergie pour la Cornouaille, sur lequel le conseil de développement se positionne, au nom de la cohérence territoriale, en faveur d'un PCET unique pour la Cornouaille.

Bernard POIGNANT clôt la séance.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- Jean-Claude SACRE: CC Concarneau Cornouaille
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29
- Jean-Pierre AUBERT (suppléant Claude BELLIN) : CC Châteaulin Porzay

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement

Membres excusés

- Hervé HERRY : Quimper Communauté
- Daniel COUIC et Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Roger LE GOFF : CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Participaient également :

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Olivier BOISSEAU, Nathalie CONAN : Quimper Communauté
- André FRAVAL : COCOPAQ
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Thomas FEREC : CC Pays Glazik
- François CLEMENT, CCIQC
- Ronan MARCEL: Quimper Cornouaille Développement
- Nicolas KERLOCH, Lénéig WEILER, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

DELIBERATION N° 121

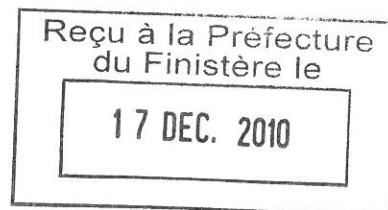
Transfert d'activités du GIP Pays de Cornouaille à l'Agence Quimper Cornouaille Développement

Après avoir voté, le Conseil d'Administration valide la convention de transfert d'activités entre le GIP et Quimper Cornouaille Développement, et il autorise le Président à signer la convention.



Le Président,

Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

DELIBERATION N° 122

Désignation d'un directeur du GIP à compter du 1^{er} janvier 2011

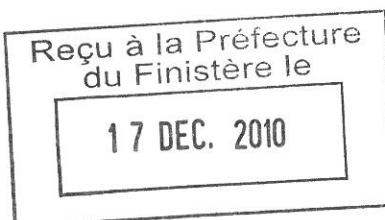
Considérant d'une part la vacance du poste de directeur du GIP à compter du 1^{er} janvier 2011 et d'autre part le transfert à cette même date de la plupart des actions du GIP vers l'agence Quimper Cornouaille Développement, M. le président propose au Conseil d'Administration de désigner M. Ronan Marcel pour assurer les fonctions de directeur du GIP, dont notamment celles d'ordonnateur du groupement, à titre de complément (non rémunéré) de ses fonctions de directeur de Quimper Cornouaille Développement.

Après avoir voté, le Conseil d'Administration approuve la désignation de M. Ronan Marcel aux fonctions de directeur du GIP à compter du 1^{er} janvier 2011.



Le Président,

Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

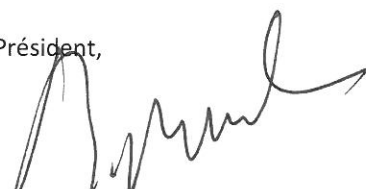
DELIBERATION N° 123

Décision Modificative n° 3

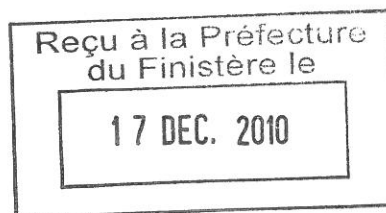
Après avoir voté, le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 3 telle qu'annexée.



Le Président,



Bernard POIGNANT



Décision modificative n° 3 - exercice 2010

section de fonctionnement		Budget 2010 avant DM3	DM3
Total section de fonctionnement dépenses		972 687,76	59 820,09
022	Dépenses imprévues	51 725,30	-100,00
023	Virement à la section investissement	14 773,24	18 511,70
011	Charges à caractère général	339 560,28	85 541,71
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 000,00	57 350,17
6042	Achats de prestations de services	0,00	60 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	802,38
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	-2 834,93
6064	Fournitures administratives	5 000,00	-908,28
6065	Livres, disques, cassettes	0,00	260,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	31,00
61	SERVICES EXTERIEURS	273 348,16	1 611,13
611	Contrats de prest. de serv. avec des entreprises	110 000,00	-45 000,00
6132	Locations immobilières	29 700,00	965,60
6135	Locations mobilières	12 000,00	-1 166,11
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	-771,68
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers-matériels roulant	0,00	1 625,36
61558	Entretien autre bien mobilier	0,00	174,56
6156	Maintenance	3 500,00	3 507,78
616	Primes d'assurances	1 500,00	-623,56
617	Etudes et recherches	100 000,00	29 133,68
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	-2 113,48
6184	Versements à des organismes de formation	3 148,16	-3 118,16
6185	Frais de colloque et séminaire	0,00	18 937,14
6188	Autres frais divers	0,00	60,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	58 212,12	26 580,41
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 412,12	-12,02
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 565,42
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	55,95
6233	Foires et expositions	0,00	621,32
6236	Catalogues et imprimés	0,00	14 647,48
6237	Publications	11 000,00	-6 744,62
6238	Divers relations publiques, publicité	0,00	33 927,07
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	-2 861,45
6256	Missions	500,00	-500,00
6257	Réceptions	7 300,00	-3 522,55
6261	Frais d'affranchissement	6 400,00	-3 638,61
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	-1 408,15
6281	Concours divers (cotisations...)	7 100,00	-6 650,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	100,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	551 917,94	-65 091,66
62	Autre service extérieur	0,00	11 831,11
6218	Autre personnel extérieur	0,00	11 831,11
63	Impôts, taxes et vers ass sur rémunération	31 600,00	-960,00
631	Impôts, taxes et vers ass sur rémun (admin impôts)	28 600,00	-785,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00	-175,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	520 317,94	-75 962,77
64131	Rémunération personnel non titulaire	332 140,44	-60 000,00
64136	Indemnité de préavis et de licenciement	49 609,12	0,00
64138	Autres indemnités	0,00	14 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	95 735,00	-20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 122,00	-3 765,00
6454	Cotisations aux ASSEDEC	18 398,00	-3 875,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	4 581,00	326,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 732,38	-3 148,77
65	Autre charge de gestion courante	0,00	20 000,00
65738	Subvention de fonctionnement autre organisme droit public	0,00	20 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 700,00	-1 567,28
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	2 700,00	-1 567,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00	0,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités	300,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11711	2 525,62
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	11 711,00	-2 502,38
6871	Dot. aux amort. exceptionnel aux immobilisations	0,00	5 028,00

section de fonctionnement		Budget 2010 avant DM3	DM3
recettes		972 687,76	59 820,09
002	Excédent de fonctionnement reporté	89 595,69	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00
706888	autres prestations de services	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00
7087	Remboursements de frais	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	766 669,35	59 149,71
7472	Régions	277 726,40	34 120,65
7473	Départements	83 303,50	6 261,50
74741	Communes membres du GFP	7 521,50	-7 521,50
74748	Autres communes	0,00	694,85
74751	Groupements de collectivités- GFP de rattachement	338 598,95	-338 598,95
74758	Groupements de collectivités- Autres groupement	0,00	343 457,75
7478	Autres organismes	59 519,00	20 735,41
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	585,16	0,00
752	Revenus des immeubles	585,16	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 000,00	0,00
7713	libéralités reçues (dévolution PTQ)	90 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	18 365,56	-1 130,27
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 365,56	-2 122,15
629	Rabais, remises et ristournes	0,00	991,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 472,00	1 800,65
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.	7 472,00	1 800,65

section d'investissement		Budget 2010 avant DM3	DM3
Total section d'investissement dépenses		29 821,56	23 565,32
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 140,88	25 207,06
205	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	5 140,88	25 207,06
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 708,68	-5 970,39
2188	Autres immobilisations corporelles	1 800,00	-970,39
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-5 000,00
21745	Mobilier	7 908,68	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 472,00	1 800,65
13918	Autres subventions transférées au compte résultat	7 472,00	1 800,65
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	2 500,00	2 528,00
205	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	568,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	765,00
2184	Mobilier	500,00	695,00

section d'investissement		Budget 2010 avant DM3	DM3
recettes		29 821,56	23 565,32
001	Excédent d'investissement reporté	837,32	0,00
021	virement de la section de fonctionnement	14 773,24	18 511,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 711,00	2 525,62
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	860,00	500,13
2805	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	860,00	500,13
281	Amortissements des immobilisations corporelles	10 851,00	2 025,49
28183	Matériel de bureau et informatique	3 984,00	889,73
28184	Mobilier	2 582,00	566,23
28188	Autres	4 285,00	569,53
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	2 500,00	2 528,00
1318		2500	2528

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

DELIBERATION N° 124

Budget primitif 2011 du GIP Pays de Cornouaille

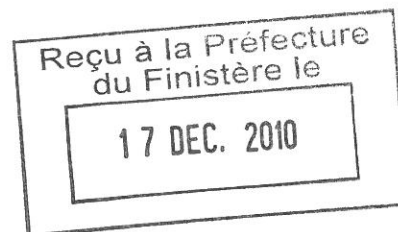
Après avoir voté, le Conseil d'Administration approuve le budget primitif 2011 du GIP tel annexé.

Il précise qu'aucune contribution financière ne sera demandée aux EPCI ni à la commune de l'Île de Sein pour le fonctionnement du GIP.



Le Président,


Bernard POIGNANT



BUDGET PRIMITIF 2011 du GIP Pays de Cornouaille

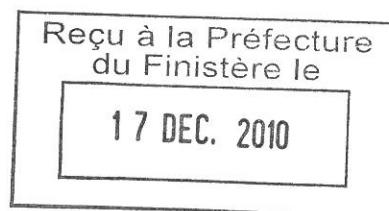
SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2011			BP 2011
Total section de fonctionnement dépenses		50 000,00	recettes		50 000,00
6	COMPTES DE CHARGES	46 968,14	2	Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00
11	Charges à caractère général	43 768,14	2	Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	0,00	7	COMPTES DE PRODUITS	0,00
61	SERVICES EXTERIEURS	32 600,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00
613	Locations	24 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
6132	Locations immobilières	16 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	0,00
615	Entretien et réparations	3 000,00			
6156	Maintenance	3 000,00			
616	Primes d'assurances	600,00			
617	Etudes et recherches	0,00			
618	Divers	5 000,00			
6185	frais de colloques et séminaires	5 000,00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 300,00			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 300,00			
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00			
6237	Publications	0,00			
625	Déplacements, missions et réceptions	4 000,00			
6255	Frais de déménagement	2 000,00			
6257	Réceptions	2 000,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 568,14			
6261	Frais d'affranchissement	1 568,14			
6262	Frais de télécommunications	2 000,00			
628	Divers	1 300,00			
6281	concours divers (cotisations)	500,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	800,00			
12	Charges de personnel et frais assimilés	3 200,00			
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00			
64	CHARGES DE PERSONNEL	3 200,00			
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 000,00			
6451	Cotisations à l'URSSAF	200,00			
42	Opérations de transfert entre les sections	3 031,86			
6811	dotations aux amortissements	3 031,86			

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2011			BP 2011
Total section d'investissement dépenses		6 991,86	recettes		6 991,86
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	6 991,86	2	Comptes d'immobilisations	3 960,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 991,86	27	Autres immobilisations financières	3 960,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	275	Dépôts et cautionnements versés	3 960,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 991,86	40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 031,86
2184	Mobilier	0,00	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.	3 031,86
			280	Amortissements des immobilisations incorporelles	3 031,86
			2805	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	3 031,86

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper



DELIBERATION N° 125
Ressources humaines

1/ Indemnité compensatrice d'intérim partiel des fonctions de direction du GIP :

Conformément à l'article VI-4 de la convention constitutive du GIP qui prévoit un complément de rémunération pour le salarié appelé à occuper pendant plus d'un mois un emploi supérieur au sien à condition que son contrat de travail ne le prévoit pas, il y a lieu de verser une indemnité d'intérim de direction du GIP à Mme Betty Robert, indemnité qui sera justement appréciée comme suit :

- Remplacement à titre partiel sur les fonctions de direction, intermédiaire entre ses fonctions habituelles et les affaires courantes de direction du pays, soit à hauteur de 50% Sur la période de juillet à décembre 2011 soit 6 mois Pour un écart de rémunération estimé à 1.400 € bruts entre sa rémunération et celle d'un directeur en début de carrière.
- Il s'en déduit le montant suivant d'indemnité compensatrice d'intérim partiel des fonctions de direction :
 $1.400,00 \text{ €} \times 50\% \times 6 = 4.200,00 \text{ € bruts.}$

Le conseil d'administration approuve le décompte de l'indemnité à verser à Mme B.Robert et autorise M le président à verser cette indemnité.

2/ Compensation de perte de salaire pour un agent du GIP

Le règlement intérieur du GIP adopté par le conseil d'administration du 19 septembre 2008 prévoit le maintien de salaire du personnel du GIP pendant 3 mois en cas d'arrêt maladie. Il prévoit aussi la souscription par le GIP d'un contrat de prévoyance afin de couvrir la perte de salaire après ces 3 mois. Le contrat n'a pas été souscrit. Il est proposé au Conseil d'administration de compenser cette perte financière pour Véronique LE GUEN qui sans cela ne percevrait qu'un ½ traitement pour son arrêt maladie du 18 novembre au 5 décembre 2010. Il est précisé au conseil d'administration que les indemnités journalières versées par la CPAM doivent être récupérées par le comptable public et ne bénéficient donc pas à l'agent. Ces sommes seront mandatées sur la paie de décembre et soumises à cotisations sociales.

Le Conseil d'administration approuve le paiement de l'intégralité du salaire pour cet agent.

3/ Paiement d'heures supplémentaires pour deux agents du GIP

Le règlement intérieur du GIP prévoit que « le personnel peut être amené à effectuer des heures supplémentaires à la durée hebdomadaire du travail. Le contingent annuel est fixé à 130 heures supplémentaires par salarié. Ces heures supplémentaires sont compensées, dans un délai de 2 mois, par un repos dont la durée est égale à celle des heures supplémentaires effectuées, majorées dans les conditions prévues par la loi. »

Le Conseil d'Administration décide de revenir sur le règlement intérieur concernant deux agents, Nicolas Kerloch et Lénaïg Weiler, qui ont accumulé respectivement 55 et 24 heures supplémentaires sur plusieurs mois et dont l'emploi de temps ne permet pas la récupération des heures effectuées. Il décide de payer ces heures supplémentaires conformément à la réglementation en matière d'heures supplémentaires.



Le Président,


Bernard PIGNANT

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

Délibération n° 126

Plan Climat énergie territorial (PCET)

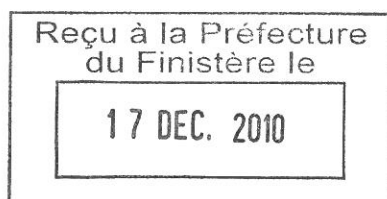
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise le Président du Pays à lancer la démarche PCET à l'échelle du Pays de Cornouaille sur la base d'un diagnostic partagé commun et un accompagnement dans l'élaboration des plans d'action par territoire de projet.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME et la Région Bretagne pour assurer le financement à hauteur de 60 % du poste de chargé de mission PCET.



Le Président,


Bernard POIGNANT



Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de ville de Quimper

Délibération n° 127

Création de poste (CEP)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Pays autorise le Président à créer un poste de conseiller(e) en énergie partagé sur la base des financements proposés par l'ADEME et la Région.

Le cas échéant, un second poste pourra être créé si les partenaires financiers reconduisent les mêmes modalités de financement.



Le Président,


Bernard POIGNANT

